



VILLE DE CHATELET

## APPEL A CANDIDATURE

### POUR LE RENOUELEMENT PARTIEL DE LA COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITÉ

Le Collège communal annonce le **renouvellement partiel** de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité en exécution des articles D.I.7 à D.I.10 du Code du Développement Territorial.

Le conseil communal choisit les membres de la commission en respectant :

- 1° une représentation spécifique à la commune des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques et de mobilité ;
- 2° une répartition géographique équilibrée ;
- 3° une répartition équilibrée des tranches d'âge de la population communale ;
- 4° une répartition équilibrée hommes- femmes.

Le présent avis fait appel aux candidatures des membres de la commission.

L'acte de candidature contient :

1° les nom, prénom, âge, sexe, profession et domicile du candidat ; Le candidat est domicilié dans la commune ou le siège social de l'association que le candidat représente est situé dans la commune.

2° parmi les intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques ou de mobilité, celui ou ceux qu'il souhaite représenter, soit à titre individuel soit à titre de représentant d'une association ainsi que ses motivations au regard de ceux-ci ;

3° lorsque le candidat représente une association, le mandat attribué par l'association à son représentant.

Sous peine d'irrecevabilité, les actes de candidatures sont adressés au collège communal dans les délais suivants :  
du **30/12/2022 au 06/02/2023** inclus,

- soit par courrier postal (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – rue Gendebien, 55 à 6200 CHÂTELET ;
- soit par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@chatelet.be](mailto:urbanisme@chatelet.be) ;
- soit déposé contre récépissé à l'accueil du Service Urbanisme de l'administration communale.

Toute demande de renseignement est adressée à : Monsieur Didier DEVOS, Secrétaire de la CCATM.

PAR LE COLLEGE,

Le Directeur général f.f.,

Julie MARECHAL



Pour le Bourgmestre,  
L'Echevin délégué,

Marc VANDENBOSCH